

En visioconférence, le 25 mai 2023

Compte-rendu

Réunion du : 25 mai 2023

Objet : Conseil académique en formation plénière (CAC)

Étaient présents :

Président : M. Gilles ROUSSEL, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Frédéric AQUILINA et de Mme Véronique BOUTEILLER).

Collège A, ayant voix délibérative :

M. Dimitri DENELEE, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Marie-Axelle GRANIE),
M. Pierre-Jean ARNOUX, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Éric CHARMES et de M. Malal KANE)
Mme Mélika BEN SALEM, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Pascal UGHETTO et de Mme Florence MERLEVEDE),
Mme Céline LÉONARD,
Mme Odile ABRAHAM,
M. Nicolas HAUTIERE, ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Paola PELLEGRINI et de M. Emmanuel KEITA),
Mme Valérie RENAUDIN,
M. Majdi HOCHLAF
Mme Armelle CHABOT.

Collège B1, ayant voix délibérative :

Mme Faten BEN SLIMANE,
M. Matthieu DELAGE présent à partir de 13h50, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Claire HANCOCK),
M. Olivier BROSSARD,
Mme Virginie COLLINS-DENIAU présente jusqu'à 17h54,
M. Éric INCERTI, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Jean-Christophe NOVELLI),
Mme Anne-Sophie EVRARD présente jusqu'à 17h30,
M. Gwendal SIMON, ayant reçu 1 pouvoir (de M.me Corine MAITTE),
Mme Frédérique MOCQUET présente à partir de 13h37,
M. Yoan PECHAUD,
Mme Florence ROUYER,
Mme Florence JACQUINOD.

Collège B2, ayant voix délibérative :

M. Lionel DUTHEIL,
Mme Inès DE DIEGO,
Mme Laurence VIGIER, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Olivier CALVET),
M. Kheireddine REZIOUK absent entre 17h09 et 17h40,
Mme Anne-Laure LOZANO.

Collège C, ayant voix délibérative :

M. Fériel GOULAMHOUSSEN ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Emmanuel CONSTANT et de Mme Camille DULOR),
M. Miguel ORTIZ,
M. Laurent LEBOUÇ, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Franziska SCHMIDT),

Mme Hasnaa ANISS,
Mme Aline ALAUZET,
M. Guillaume ATGER.

Représentants des usagers - Collège D1, ayant voix délibérative :

Mme Enora LORCY présente jusqu'à 17h48,
M. Christopher DEGORGUE présent jusqu'à 17h44,
Mme Inès PASQUIER présente à partir de 13h30.

Personnalités extérieures, ayant voix délibérative :

M. Alain BOUSCAYROL présent à partir de 13h30.

Représentante de personnel désignée par tirage au sort :

Mme Malika GRIM-YEFSAH.

Invités permanents, n'ayant pas de voix délibérative

Mme Agnès BAILLEUL,
Mme Maëva BALLON,
M. Venceslas BIRI,
Mme Corinne BLANQUART,
M. Jean-Luc CHEVALIER,
M. Jean-Luc CLEMENT,
M. Didier DEGNY,
M. Philippe DEMANGE,
Mme Cécile DORIONS,
Mme Muriel JOUGLEUX,
Mme Agnès JULLIEN,
M. Frédéric MORET,
Mme Isabelle NAVIZET,
Mme Stéphanie NEIBECKER,
M. Pascal ODOT,
M. Serge PIPERNO,
M. Pascal ROMON
Mme Gabriela ROZNIECKA,
Philippe TAMAGNY,
Mme Sandra VIÉ.

Rédactrice Ubiquis : Mme Mireille CHOISI

Ordre du jour

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1. Désignation de deux élus du collège des usagers au sein de la section disciplinaire (vote) : examen des candidatures et élection
2. Comptes-rendus des conseils académiques du 1^{er} décembre 2022, du 26 janvier et du 9 mars 2023 (vote)

II. GOUVERNANCE

3. Actualité générale de l'Établissement
4. Panorama des projets transformants (PIA, France 2030, PEPR) (information)
5. Point sur la pérennisation de l'Établissement et autres évaluations HCERES (information)
6. Commission Patrimoine immobilier, numérique et scientifique - désignation des membres (vote)
7. Bilan et évolutions du dispositif de signalement (information)
8. Point avancement sur le Comité pour les Recherches impliquant la Personne Humaine (CRPH) (information)

III. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

9. Calendrier budgétaire et de dialogue interne avec les services et composantes 2024 (information)
10. Point sur la chaire de professeur junior (CPJ)

IV. VIE ÉTUDIANTE

11. Point sur le parlement étudiant

V. FORMATION

12. Actions incitatives en pédagogie (AIP) : demandes de financement AIP S2 2023
13. Unités d'enseignement d'ouverture 2023-2024
14. Règlement des études 2023/2024 : documents généraux
15. Dossier d'accréditation ESIEE Paris

VI. RECHERCHE

16. Point d'avancement sur la campagne doctorale 2023 (CD sur SCSP)
17. Rapport annuel sur le devenir des docteurs Univ Eiffel

VII. INTERNATIONAL

18. Bilan des actions internationales 2022

VIII. ESPACE INFORMATIF

19. Modifications de maquettes pédagogiques 2023/2024
20. Actions incitatives en pédagogie (AIP) : bilan AIP financées au S2 2022
21. Bilan des candidatures et inscriptions étudiantes 2022-2023
22. Questions diverses

Le quorum étant atteint avec 41 membres, 27 présents et 14 représentés, le président ouvre la séance à 13 heures 03.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1. Désignation de deux élus du collège des usagers au sein de la section disciplinaire (vote) : examen des candidatures et élection

En l'absence de candidature, la formalité impossible s'applique.

2. Comptes-rendus des conseils académiques du 1^{er} décembre 2022, du 26 janvier et du 9 mars 2023

Anne-Sophie EVRARD prend note de l'impossibilité de réécouter les enregistrements annoncés en mars 2023. Dans un tel contexte, les membres du CAC ont besoin d'approuver le compte-rendu d'une réunion sur l'autre.

Les comptes-rendus du 1^{er} décembre 2022, du 26 janvier et du 9 mars 2023 sont approuvés à la majorité, soit avec 42 voix « pour » et 4 « abstentions » des membres présents et représentés.

GOUVERNANCE

3. Actualité générale de l'établissement

Gilles ROUSSEL évoque le lancement du programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) Villes Durables et Bâtiments Innovants (VDBI).

Corinne BLANQUART indique que l'Université Gustave Eiffel a reçu un autre mandat pour co-piloter le PEPR sur les mobilités avec l'IFPEN. En l'occurrence, la phase de contractualisation du PEPR Villes Durables et Bâtiments Innovants est en passe de finalisation, ce qui a permis de lancer la démarche et de commencer à rassembler dans le cadre de l'évènement de lancement la communauté scientifique autour de la thématique.

Concrètement, le PEPR comporte deux dimensions : une dimension d'appels à projets qui seront opérés par l'ANR. Le premier appel à projet pourrait intervenir avant l'été 2023, avec une première phase de manifestation d'intérêt. Par ailleurs, une deuxième dimension réside dans les projets ciblés ou centres opérationnels qui porteront sur des sujets spécifiques (données pour la ville, modélisation, évaluation des impacts). L'enjeu des PEPR est de fédérer la communauté scientifique autour des grands enjeux pour la ville et/ou les mobilités, mais aussi les acteurs non académiques (collectivités, entreprises etc.).

Une centaine de personnes ont participé à l'évènement de lancement du PEPR VDBI qui a également permis de commencer à présenter certains travaux et engager les premiers échanges entre chercheur.e.s et avec les partenaires. Un séminaire aura lieu ensuite, les 16 et 17 octobre 2023 à Lyon.

Miguel ORTIZ souhaite savoir si le séminaire d'octobre 2023 sera accessible à distance.

Corinne BLANQUART prend note de la demande afin d'y répondre ultérieurement.

Gilles ROUSSEL suggère de réaliser des enregistrements vidéo ou audio des événements, à défaut.

Gilles ROUSSEL fait valoir que le point de l'ordre du jour sur le PIA permettra de faire le point sur les différents sujets portés par notre université.

Par ailleurs, les conclusions de la mission Gillet sur l'articulation de la recherche en France (Universités et écoles) sont attendues fin juin 2023 par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Une des premières propositions de la mission concerne le pilotage des programmes de recherche nationaux (tels que les PEPR) qui serait confié aux des organismes nationaux de recherche nationaux. Ces programmes pourraient être impulsés par une Stratégie nationale, d'autres émanant du terrain. Les cinq principaux organismes de recherche (CNRS, INRAE, CEA, INRIA, INSERM) étant moteurs dans ce domaine, l'enjeu est de faire en sorte que l'université Gustave Eiffel porte elle aussi de nouveaux programmes. Des questions de simplification (gestion des UMR) sont évoquées par ailleurs. Une proposition envisage la suppression des alliances (sauf l'alliance Athéna en l'absence d'organisme de référence dans les SHS) au profit d'un pilotage par les organismes de recherche. Une autre préconisation viserait la constitution de conseils scientifiques destinés à éclairer la politique ministérielle, à l'image de ce qui existe dans d'autres pays.

Pour ce qui concerne les contrats d'objectifs, de moyens et de performances, cette nouveauté a été lancée en avril 2023, afin de mieux décliner dans les établissements les politiques publiques du MESR. Ces contrats sont portés par le MESR. Des échanges ont été initiés avec le Rectorat, et bientôt avec les services du MESR. Le contrat d'objectifs, de moyens et de performances couvre la période 2023-2025. Les premiers moyens seront probablement versés en septembre 2023. Ce contrat est complémentaire au COP et aux autres contrats en cours tels que le contrat de site. Il remplace le dialogue stratégique et de gestion qui prévalait avec le Rectorat jusqu'à présent. Le financement de ce contrat, pour l'université pourrait s'élever à environ 2,1 millions d'euros sur trois ans, l'enveloppe globale correspondant à 0,8 % de la subvention pour charge de service public à verser sur le programme du MESR. L'université a toutefois demandé 5,1 millions d'euros afin de ne pas limiter l'enveloppe à l'une ou l'autre de ses entités, mais de la calculer sur l'ensemble du périmètre de la charge de service public (composantes/écoles).

Les objectifs nationaux sont au nombre de quatre.

Sur les métiers d'avenir, c'est-à-dire la préparation des étudiants aux nouveaux métiers et aux évolutions des métiers actuels, l'université Gustave Eiffel a proposé de travailler sur l'assise scientifique et le développement des formations associées aux filières des métiers d'avenir, par exemple la filière données et applications en apprentissage, ou des décharges d'enseignants chercheurs de l'Eav&t afin que ces derniers puissent se consacrer davantage à l'introduction des nouveaux métiers dans les cursus d'architecte. D'autres financements seront affectés à la communication autour des filières d'avenir.

Sur la vie étudiante, le bien-être et la réussite étudiante, l'université entend travailler sur la diversité des campus et le « faire communauté ». Un financement est demandé afin de permettre aux étudiants de licence de se déplacer sur différents campus. Le renforcement des cellules d'écoute Égalité est un autre projet de l'université, ainsi que le renforcement des applications étudiantes en vue d'une amélioration de la communication avec les étudiants.

En matière de lien avec les organismes de recherche, En matière de lien avec les organismes de recherche, notre établissement concentre ses travaux sur la consolidation de la stratégie recherche et innovation. Outre les projets PIA orientée innovation (Sci-ty, PUI), la demande vise la création de nouveaux contrats doctoraux, dont un portant sur le handicap.

Sur la thématique de la transition écologique et le développement soutenable, l'université anime plusieurs projets dans le cadre des projets lauréats du PIA, en lien avec la mission DDRS. Des moyens complémentaires importants ont été demandés afin que chaque composante et chaque service puisse financer des actions concrètes. Les travaux pourront ainsi porter sur la déclinaison de chartes d'engagements au sein des services. Une campagne de sensibilisation aux questions de la transition écologique et du développement soutenable sera menée vers les étudiants. Des sous-compteurs seront par ailleurs installés afin d'affiner le pilotage des consommations de l'université, comme évoqué dans le plan de sobriété énergétique.

En dehors des priorités nationales, d'autres objectifs ont été édictés, afin notamment d'améliorer la gestion et le pilotage des établissements. L'Université Gustave Eiffel souhaite travailler sur les questions de l'accompagnement des chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s via par exemple une direction de la recherche et des formations. Les autres travaux porteront sur la réalisation d'un audit de sécurité informatique. L'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures et d'un schéma du handicap est envisagée par ailleurs, ainsi que le développement de l'attractivité des métiers de l'université.

Un objectif est par ailleurs lié à la stratégie particulière de l'établissement et concerne l'élaboration, avec toutes les composantes et écoles, d'un contrat d'objectifs et de moyens par composante. Les moyens de ce contrat sur 3 ans viendraient en complément des actions incitatives, des financements récurrents et des financements des

investissements, et soutiendraient en particulier les projets des composantes en matière de transition. Le document à élaborer avec le Ministère comportera une dizaine de pages, et il décrira des indicateurs ainsi que des échéances (annuelles). Le 22 mai 2023, une proposition a été remise par l'université Gustave Eiffel, et un échange est à venir sur la demande formulée. Il est probable qu'un périmètre de financement plus resserré que celui demandé soit mis en œuvre, ce qui entraînera une revisite des actions présentées. Les prochaines avancées du dossier seront présentées au Cac. La démarche sera finalisée en 2024 dans l'ensemble des établissements français.

Céline LÉONARD s'enquiert des attributions respectives d'une vice-présidence ou d'une direction de la recherche.

Gilles ROUSSEL indique que la direction comporte une partie de gestion et d'accompagnement administratif, tandis que la vice-présidence joue davantage un rôle politique. La direction est potentiellement une entité plus pérenne qu'une vice-présidence. En constituant des directions, des actions peuvent être menées de manière partagée sur les périmètres de plusieurs vice-présidences.

Céline LÉONARD souhaite savoir si les contrats d'objectifs et de moyens couvriront l'ensemble des problématiques de l'université.

Gilles ROUSSEL oppose qu'il s'agit plutôt d'en élaborer sur des thèmes précis, tels que la transition écologique. De cette manière, les composantes de recherche et de formation ainsi que les services pourront être accompagnés financièrement dans leurs démarches (démarches 1.5 dans les laboratoires, accompagnement de l'élaboration de bilans carbone etc.).

Majdi HOCHLAF s'enquiert du devenir des UMR rassemblant peu de chercheurs ou d'agents du CNRS.

Gilles ROUSSEL indique que la tendance est à la simplification de la gestion. Aucune décision n'a encore été annoncée sur les UMR citées par Majdi HOCHLAF.

Majdi HOCHLAF souhaite par ailleurs savoir si les directeurs de composantes ont été associés à la démarche.

Gilles ROUSSEL souligne la contrainte de délai qui s'applique. Les premières discussions ont eu lieu en mai 2023. La concertation a donc dû être limitée, mais que la phase de dialogue sur les COM permettra de le faire.

Frédéric MORET précise que le sujet est à l'ordre du jour des dialogues de gestion avec les composantes.

Mélika BEN SALEM souligne la spécificité du lien pouvant exister entre les composantes de formation et celles de recherche. Il peut être difficile de construire des contrats d'objectifs et de moyens sur des unités dont certains membres travaillent par ailleurs dans d'autres entités. L'attendu des directions de composantes apparaît définissable mais il pourrait devenir plus délicat de contractualiser sur des périmètres transverses.

Gilles ROUSSEL explique que la discussion en est à ses débuts. Les contrats peuvent concerner un type de composante, et viser une action spécifique visant à améliorer la réussite étudiante, ou à favoriser le retour à la recherche et le développement. D'autres actions peuvent être conjointes : les différentes composantes sont en capacité de se mettre d'accord avec d'autres afin de présenter des projets communs.

Frédéric MORET ajoute que les projets et fonctionnements spécifiques des composantes nécessitent des moyens supplémentaires, dont la dotation serait utilement consignée dans des contrats d'objectifs et de moyens.

Gilles ROUSSEL fait valoir que ces moyens sont déployés sur une période de trois ans.

Corinne BLANQUART observe que ces contrats permettent d'amplifier ce qui est initié par la mission DDRS ou dans des domaines particuliers tels que la transition écologique, en évitant un effet de saupoudrage budgétaire.

Un membre du CAC demande si ces contrats se substituent aux demandes supplémentaires d'AIF ou d'AIP.

Gilles ROUSSEL répond que ces contrats peuvent s'ajouter à ces autres demandes.

Par finir ce point d'actualité, monsieur Roussel indique que la convention avec l'EAVT est en cours de finalisation. Elle est très similaire à celle rédigée avec l'EIVP.

4. Panorama des projets transformants (PIA, France 2030, PEPR) (information)

Corinne BLANQUART se propose de rappeler les projets PIA en cours, et de décrire leur articulation ainsi que les dimensions approfondies par chacun de ces projets, les moyens associés et les modalités de mise en œuvre. Ces projets sont des projets d'établissement et participent à la stratégie générale de l'université mais ils sont avant tout dans l'intérêt des composantes, et ces dernières peuvent s'y investir.

L'I-SITE Future est le point de départ de l'élaboration du projet institutionnel et de la création de l'université Gustave Eiffel. Le projet scientifique est centré sur les villes et territoires durables. L'I-SITE couvre des volets de recherche, de formation, d'innovation et d'investissement scientifique, et son budget représente annuellement 6 millions d'euros. Dans ce cadre, un guichet unique est constitué, afin que les chercheurs puissent demander des financements. L'I-SITE permet également de soutenir des contrats doctoraux complémentaires, ou encore un soutien RH aux composantes (créations de postes contractuels en marge de la campagne d'emploi, financement de postes d'ATER complémentaires, soutien RH notamment dans les services).

Au-delà de l'I-SITE, pour prolonger certaines actions et trouver des moyens complémentaires, d'autres projets ont été soumis et acceptés. Le projet CityFab, labellisé à l'appel à projets Excellences, vise à soutenir la dimension nationale de l'établissement et développe ainsi des projets de recherche-action sur les différents campus autour de la thématique de la transition dans les territoires.

Le projet en est à ses débuts. Il se construit par itérations, et l'étape actuelle est celle de la collecte des enjeux dans les territoires. Ensuite, avec les composantes, des projets de recherche-action pourront être construits, ainsi que leurs déclinaisons sous forme de formations dédiées. Un séminaire sera probablement organisé à cet effet.

Sur le volet de la formation, d'autres financements ont été recherchés, avec une dominante d'intégration d'enseignements pluridisciplinaires et en lien avec les enjeux du développement durable. Trois projets ont été déposés à ce titre. Le premier, lauréat de SFRI et ayant donné lieu à plusieurs graduate programs, contribue au développement du continuum entre master et doctorat. Il porte une logique d'ajouts d'enseignements complémentaires pluridisciplinaires et systémiques dans les formations de master ou d'activités en lien avec la formation à et par la recherche. À l'automne 2023, un ou deux nouveaux graduate programs seront lancés dans ce cadre.

Par ailleurs, très récemment, deux autres projets ont été obtenus, l'un centré plutôt sur le niveau licence, et l'autre sur la formation continue. Le projet AVID, lauréat de l'appel à projets Compétences et Métiers d'avenir, fera l'objet d'une 1^{ère} réunion avec les porteuses en juin 2023, afin de définir quelques éléments de méthode avant de revenir vers les composantes de formation. L'enjeu est de développer des ressources pédagogiques autour des enjeux de développement durable, et en lien avec la recherche. L'adossement entre recherche et formation, notamment autour des équipements scientifiques, est mis en œuvre de la même manière dans le projet FORCO-VD par la mutualisation de ressources pédagogiques. La phase de contractualisation est en cours pour ces deux projets, pour lesquels des réunions dédiées avec les composantes seront mises en place.

D'autres projets viennent apporter des moyens complémentaires sur des sujets d'innovation. L'un d'entre eux, le projet Sci-ty, s'inscrit au niveau national. Des déclinaisons territoriales sont mises en œuvre par ailleurs au travers des projets de Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) en cours de dépôt.

Corinne BLANQUART déclare demeurer à l'écoute des retours des composantes sur les projets déposés. Ceux-ci ont en effet pour objet d'obtenir des moyens complémentaires. Ces projets sont déposés de manière articulée, afin de permettre le financement de toutes les ambitions des différents projets en présence. Les projets sont désormais suffisamment nombreux pour que l'université entre dans une phase de mise en œuvre avant d'en déposer d'autres.

Armelle CHABOT note que les projets complémentaires ont été évoqués à plusieurs reprises depuis le début de la réunion. Ces démarches mobilisent les agents pendant un temps non négligeable. Armelle CHABOT s'enquiert des modalités selon lesquelles les différents projets sont décidés et élaborés. En effet, il est difficile de comprendre l'articulation des démarches en présence. Pour les agents, il n'est pas si simple de faire fonctionner les nouveaux systèmes, qui occasionnent des échanges de messages électroniques et nécessitent l'utilisation de nouveaux outils. Madame CHABOT exprime sa difficulté à comprendre le positionnement du temps de recherche.

À l'avenir, il serait utile de rendre le cadre plus constant. Le dispositif à trois ans semble y concourir. La Direction ou la VP Recherche le pourraient également. Cependant, le dispositif global paraît flou à madame CHABOT, qui

exprime par ailleurs son besoin d'un support de présentation pour pouvoir suivre, ainsi que d'une explicitation des sigles utilisés.

Gilles ROUSSEL indique que la présentation de ces sujets en CAC a pour but d'aider les membres à comprendre toute la complexité de ces éléments. La multiplicité des objets peut être difficile à appréhender, mais il faut préciser que ce sont des financements et non de nouveaux projets ou de nouvelles missions. L'État fonctionne désormais davantage par appels à projets, mais ceux-ci viennent renforcer la stratégie globale de notre établissement autour des villes et territoires de demain, et compléter le dispositif existant. La participation à ces appels à projets apporte donc des moyens supplémentaires.

En outre, le dispositif comporte un volet d'accompagnement de la construction et de la réorganisation de l'établissement.

Frédéric MORET observe que la structure de l'université n'est pas encore totalement stabilisée. Les budgets et personnels sont affectés pour l'essentiel dans les composantes ou dans les services, mais il reste des travaux à réaliser pour finaliser la construction des services support. Quoi qu'il en soit, les financements supplémentaires obtenus ne modifient pas en profondeur la politique globale de l'université Gustave Eiffel. Il s'agit de moyens complémentaires. En outre, sur 260 millions d'euros de budget, dont 80 % absorbés par la masse salariale, la part des financements PIA n'est que minoritaire. Ces financements sont déployés selon un calendrier différent de celui de l'université.

Majdi HOCHLAF précise que les moyens supplémentaires sont fléchés sur des thématiques différentes de celles de l'université. Toutes les composantes ne sont donc pas couvertes.

Frédéric MORET considère que tous les secteurs de l'Université ont bénéficié des financements PIA.

Corinne BLANQUART ajoute que 90 % des composantes ont reçu de tels financements. Le champ du dispositif permet de couvrir la quasi-totalité des domaines couverts par l'université.

Gilles ROUSSEL signale que les gros projets obtenus dans tel ou tel laboratoire bénéficient à l'ensemble du laboratoire en question. Même les membres non directement concernés par le PIA peuvent ainsi mobiliser des moyens réguliers non consommés par le titulaire du projet PIA. Quoi qu'il en soit, les différentes composantes de notre établissement sont toutes financées.

5. Point sur la pérennisation de l'établissement et autres évaluations HCERES (information)

Gilles ROUSSEL explique que les discussions avec la DGESIP se poursuivent, notamment sur des sujets statutaires (composition des collèges électoraux et pérennisation des ITA). Il reste dans l'attente de la réception d'une note juridique sur ces sujets. D'autres éléments pourront probablement être présentés en juin 2023.

Lionel DUTHEIL exprime son souhait de faire le point sur l'évaluation HCERES.

Anne-Sophie EVRARD s'enquiert de l'état d'avancement des discussions relatives aux ITA.

Gilles ROUSSEL considère que cette question sera arbitrée tardivement, probablement à la fin des discussions. Il aspire lui aussi à une pérennisation des ITA.

Serge PIPERNO présente ensuite le calendrier HCERES pour les composantes de recherche. L'université Gustave Eiffel est fortement concernée par la vague E (qui inclut l'Ile-de-France hors Paris intra-muros). L'université s'attendait à une remise de la liste des unités évaluées pour mi-octobre 2023. Cependant, le HCERES a fait savoir mi-avril 2023 que cette liste était finalement attendue pour la mi-mai 2023, probablement pour des raisons d'organisation de la vague d'évaluation. Un dialogue global doit ensuite être initié entre le HCERES et notre université. La remise des dossiers reste (selon le HCERES) prévue en juin 2024. Les unités évaluées en vague E sont au nombre de 17 : les laboratoires de l'ex-U, 5 départements et les UMR nouvelles. Les unités mixtes, pour leur part, restent dans leur vague d'évaluation (elles relèvent le plus souvent d'autres vagues).

Un planning des interactions avec les composantes de recherche a été établi. Une note de cadrage est à élaborer sous peu. Il faudra par la suite élaborer des pré-projets stratégiques, en décembre 2023. Des dossiers d'autoévaluation des unités sont attendus au printemps 2024, avec une évaluation finale en mai 2024.

Venceslas BIRI évoque la campagne HCERES pour les formations, dont les documents officiels seront connus en septembre 2023. Un processus identique à celui de la vague D est mis en œuvre. Les évaluations des formations seront réalisées en deux temps. La première année sera dédiée à l'élaboration d'un bilan. Ensuite, en 2024, les documents d'autoévaluation des formations seront attendus en février 2024. Les composantes de formation rédigeront alors un court document sur la partie politique de l'activité de formation. Un exercice de relecture aura ensuite lieu.

Dans un deuxième temps, le projet d'accréditation de l'établissement sera soumis pour les différentes mentions demandées. L'exercice est planifié entre septembre et décembre 2024. Ensuite, jusqu'à mars 2025, une phase d'analyse des projets et de navettes se déroulera, avant le vote des conseils. Les entretiens avec le HCERES sont planifiés au printemps 2025.

L'accréditation court jusqu'à septembre 2026. Les nouvelles maquettes s'appliqueront par la suite. Les échéances ont été reportées pour raisons de COVID.

Lionel DUTHEIL relaie les inquiétudes du personnel sur la sortie de l'expérimentation, qui risque d'être rapide. Une information sur ces modalités serait utile.

Gilles ROUSSEL indique qu'il reste envisagé de sortir de l'expérimentation en janvier 2025, afin de pérenniser l'établissement dans son état actuel. Les questions à l'étude ont trait aux ITA, aux collèges électoraux, etc. mais l'université Gustave Eiffel ne sera pas modifiée dans son fonctionnement ou son organisation par la sortie de l'expérimentation. Seules quelques modifications à la marge pourraient être introduites dans les statuts.

Armelle CHABOT exprime sa surprise, à l'annonce de la sortie de l'expérimentation faite en janvier 2025. L'expérimentation a été reportée par la pandémie de COVID. Il est étonnant d'en sortir alors qu'une feuille de route de dix ans avait été établie et que les idées visant un bon fonctionnement de l'expérimentation n'ont pas été discutées. Madame CHABOT note que l'innovation semble désormais prépondérante au sein de l'université.

Gilles ROUSSEL précise que la durée de dix ans est la durée de validité de l'ordonnance qui encadre le dispositif, et non la durée des expérimentations. L'expérimentation visait à construire un établissement capable de fonctionner, détenant une visibilité nationale sans perdre sa dimension d'organisme national de recherche ou à offrir des formations de premier cycle au service du territoire ainsi que des actions d'apprentissage. Les résultats de l'université Gustave Eiffel montrent que ces différents objectifs sont atteints et le seront encore à l'avenir.

Sur les objectifs distincts de l'organisation et du fonctionnement quotidien, tels que le CRPH, d'autres évolutions sont à venir, indépendamment de la création de l'université. Il est donc possible de demander la sortie d'expérimentation car la pertinence du concept de l'université Gustave Eiffel est prouvée ; dans un souci de stabilité, il est préférable d'en pérenniser le statut. Les travaux de structuration interne et d'organisation se poursuivront de toute façon.

L'innovation est en effet développée mais sans devenir une fin en soi. En l'occurrence, des financements complémentaires permettent d'avancer sur ces sujets.

Anne-Sophie EVRARD souligne l'inquiétude causée par la sortie d'expérimentation. Les projets innovants sont impossibles à mener faute de solution de stockage des données de santé, ce qui ajoute encore à l'inquiétude ambiante.

Gilles ROUSSEL précise que les discussions actuelles avec le Ministère portent sur les aspects juridiques de la pérennisation. Il est donc difficile d'en dire davantage à ce stade.

Lionel DUTHEIL considère que la sortie d'expérimentation est un choix qui appartient à l'établissement. La communauté s'inquiète toutefois de cette sortie rapide, dès janvier 2025, alors que les calendriers HCERES comportent des échéances plus tardives.

Gilles ROUSSEL fait valoir que l'inquiétude exprimée ne concerne pas l'objet actuel des discussions. La sortie d'expérimentation ne fige pas l'ensemble du dispositif. Les autres modifications (ITA, collèges électoraux) à traiter avec la DGESIP ne relèvent pas du fonctionnement de l'établissement.

Gwendal SIMON sollicite quelques précisions sur le bilan dressé au moment de la sortie d'expérimentation ainsi que sur les formalités à accomplir dans ce stade.

Gilles ROUSSEL rappelle que l'objectif était de créer un établissement à visibilité nationale et internationale sur la ville de demain. Le premier bilan doit vérifier si cet objectif est atteint et si les statuts de l'établissement permettent de poursuivre les travaux dans ce sens. L'évaluation du HCERES portera sur le dialogue mêlant formation et

recherche, sur le fonctionnement des statuts mis en place, sur la réalisation effective de la mission d'appui aux politiques publiques etc. L'évaluation ne portera pas sur le fonctionnement quotidien de l'université.

Gwendal SIMON souhaite savoir si le conseil d'administration sera consulté sur la sortie d'expérimentation.

Gilles ROUSSEL répond par l'affirmative.

Fériel GOULAMHOUSSEN estime que l'établissement a pu obtenir un certain nombre de projets (deux PEPR), que ses entités n'auraient pas pu mener chacune de leur côté. L'initiative est donc bénéfique pour les étudiants, mais aussi pour le rôle que l'université Gustave Eiffel doit tenir au sein de la société française. Monsieur GOULAMHOUSSEN demande si l'université s'oriente vers la constitution d'un EPSCP, d'un grand établissement ou un autre type d'établissement.

Gilles ROUSSEL considère que si la structure n'évolue pas, il est impossible d'adopter un statut universitaire stricto sensu. Un grand établissement étant un EPSCP, cette structure paraît envisageable, avec des personnes morales imbriquées (EAVT, EIVP), et des écoles-membres. D'autres décisions seraient considérées comme des changements majeurs faisant obstacle à la sortie d'expérimentation. La pérennisation de notre établissement est donc envisagée sous la forme de grand établissement, et avec le maintien des statuts actuels, et de la structure organisationnelle (articulation avec les écoles).

Majdi HOCHLAF note que le quotidien des collègues serait utilement décrit dans les indicateurs d'évaluation. Or il n'existe pas encore de règlement intérieur s'appliquant à la totalité de l'établissement.

Gilles ROUSSEL explique que ce règlement est en cours de rédaction et de discussion. Cependant, il s'agit d'un sujet distinct de la sortie d'expérimentation. Par ailleurs, le retour aux établissements préexistants paraît impossible. Il est donc préférable de stabiliser l'université ainsi que ses statuts, pour avancer ensuite plus sereinement sur l'organisation interne et les différents sujets en présence.

Lionel DUTHEIL demande s'il est prévu de stabiliser l'organisation pendant l'expérimentation ou d'en sortir pour stabiliser l'organisation par la suite.

Gilles ROUSSEL précise que la question soulevée est celle du retour au fonctionnement préexistant. La question de fond est : l'établissement peut-il avancer avec ses statuts actuels ou faut-il revenir à un fonctionnement en établissements distincts ? Monsieur ROUSSEL estime qu'il n'est pas utile de poursuivre l'expérimentation car il n'y a pas de retour en arrière possible.

Pierre-Jean ARNOUX s'enquiert des pratiques d'autres établissements en matière de délais de sortie d'expérimentation.

Gilles ROUSSEL indique que PSL, Cergy, Nice Côte d'Azur ou Grenoble ont fait l'objet d'une évaluation et demandé la sortie d'expérimentation.

Frédéric MORET ajoute que l'évaluation a été demandée à Clermont-Ferrand, par ailleurs.

Pierre-Jean ARNOUX rappelle qu'en 2022 un point a été dressé en CAC sur les différents chantiers en cours. Il serait utile de reproduire l'exercice car celui-ci permet de mettre en perspective les dossiers en présence et les solutions qui y sont trouvées.

Armelle CHABOT fait valoir que l'expérimentation a commencé en période de COVID. En outre, l'établissement a absorbé un EPST et fonctionne en multi-campus, ce qui est atypique. Or l'université Gustave Eiffel n'a pas encore fait ses preuves à l'international. Il n'y a pas d'enseignant chercheur dans les campus. Il reste un dispositif à construire dans les doctorats. Il serait utile de poursuivre la réflexion avant de sortir de l'expérimentation et de réaliser des points de suivi réguliers de l'avancée des dossiers.

Gilles ROUSSEL signale que les avancées du dossier ont été régulièrement inscrites à l'ordre du jour du CAC.

Armelle CHABOT déplore une multiplication des projets. Pour faire de la recherche, il faut plus de deux ou trois ans. Il convient de prendre le temps nécessaire pour construire des cursus de master et conclure des partenariats avec des universités locales. En outre, à l'étape actuelle du processus, il est à craindre que l'Université Gustave Eiffel reçoive une note insatisfaisante à l'international.

Gilles ROUSSEL oppose que la visibilité à l'international est assurée.

Laurent LBOUC considère que l'inquiétude exprimée sur la pérennisation est sous-tendue par une question fondamentale. Il a l'impression de manquer d'explications sur la finalité stratégique de la fusion. Sans cheminement

clair, sans stratégie et sans orientations politiques partagées par tous, les questions perdureront et la question de l'opportunité et de la finalité de la pérennisation restera également posée.

En l'occurrence, le personnel a l'impression de ne pas être entendu dans sa difficulté, dans sa presque souffrance et dans sa perte de repères. Les fonctionnements sont compliqués et les cultures sont différentes. Les membres de la DGS et de la Présidence accomplissent des efforts mais sans chemin clair, sans stratégie et sans histoire commune, la fusion ne fonctionnera pas. D'ailleurs, de plus en plus de collègues demandent à revenir en arrière. Cette dynamique perdurera tant que les explications nécessaires n'auront pas été apportées.

Gilles ROUSSEL rappelle qu'un certain nombre d'acteurs étaient opposés à la fusion. Ils sont de la même manière opposée à la pérennisation. La stratégie, quant à elle, est claire. La finalité est de créer un établissement de formation, de recherche et d'appui aux politiques publiques leader sur les questions de ville et de mobilité. Cette agrégation de forces doit permettre de couvrir l'ensemble des champs préexistants. L'université Gustave Eiffel doit par ailleurs continuer à mener sa mission de formation initiale et par apprentissage et maintenir et développer sa visibilité.

Devant l'impossibilité de revenir en arrière, il apparaît désormais nécessaire de recevoir l'évaluation du HCERES pour aller vers une pérennisation.

Laurent LEBouc observe que cette décision paraît unilatérale.

Gilles ROUSSEL oppose qu'elle a été discutée.

Enora LORCY se renseigne sur les marges de manœuvre à disposition de l'établissement pour faire évoluer le modèle afin de mieux répondre aux besoins du personnel et des étudiants.

Gilles ROUSSEL indique qu'un décret sera publié à la sortie de l'expérimentation. Pour modifier les statuts par la suite, il faudra obtenir la publication d'un autre décret, en Conseil d'État, après un vote au conseil d'administration.

Virginie DENIAU exprime, en tant que membre du personnel, son impression de connaître la finalité des démarches en cours ainsi que leurs implications politiques ou stratégiques. L'association d'instituts de recherche à l'université lui paraît naturelle et bénéfique, la mixité permettant de mieux répondre aux challenges de demain.

Gilles ROUSSEL s'engage à rouvrir la discussion sur ces sujets à l'avenir.

6. Commission Patrimoine immobilier, numérique et scientifique - désignation des membres (vote)

Frédéric MORET rappelle qu'un message électronique a été diffusé vers les membres du CAC en vue de la présente désignation. La commission Patrimoine Immobilier, Numérique et Scientifique (PINS) doit élaborer un schéma directeur de l'établissement pour toutes les questions ayant trait à l'immobilier, au numérique et aux grands équipements scientifiques. L'instance débattera des grandes orientations de notre université, et doit donc être composée de représentants des différentes populations de l'université. Les personnels des différentes directions concernées de la DGS viendront présenter les progrès de leurs réflexions et de leurs travaux devant la commission pour une discussion préalable à un passage devant les instances.

Cette instance regroupe quatre représentants des élus du conseil d'administration et des élus du CAC (un par collège).

Pierre-Jean ARNOUX déclare avoir reçu les candidatures suivantes :

- Florence JACQUINOD,
- Laurent LEBouc,
- Céline LEONARD,
- Éric INCERTI,
- Fériel GOULAMHOUSSEN,
- Enora LORCY et Christopher DEGORGUE.

Frédéric MORET note que la liste de candidats comporte cinq personnels au lieu de trois prévus. Cela étant, la commission doit couvrir l'ensemble du périmètre de l'université. En outre, des représentants titulaires et suppléants peuvent être désignés. De toute façon, la commission n'aura pas de pouvoir décisionnaire.

Gilles ROUSSEL confirme l'intérêt de la désignation de représentants titulaires et suppléants.

La désignation des membres de la Commission Patrimoine Immobilier, Numérique et Scientifique (PINS) est approuvée à l'unanimité, soit 52 voix « pour » des membres présents et représentés :

- ***Mme Céline LEONARD (collège A), suppléée par Mme Valérie RENAUDIN,***
- ***M. Éric INCERTI (collège B), suppléé par Mme Florence JACQUINOD,***
- ***M. Laurent LEBOUC (collège C), suppléé par M. Fériel GOULAMHOUSSEN,***
- ***Mme Enora LORCY (collège D), suppléée par M. Christopher DEGORGUE.***

Frédéric MORET précise que les titulaires et suppléants seront de toute façon convoqués.

7. Bilan et évolutions du dispositif de signalement (information)

Bilan du dispositif de signalement

Maëva BALLON explique que l'établissement a pour responsabilité de lutter contre le harcèlement, les violences sexistes, sexuelles et les biais de genre. Il doit assurer la sécurité de l'ensemble des personnels et étudiant.es de l'université. En 2021, il a été décidé de déployer un dispositif de signalement et de traitement des violences, au cœur d'une politique de prévention favorisant l'aménagement d'un environnement non sexiste. Une attention particulière est ainsi portée à l'accompagnement des victimes de violences et de discriminations.

La rédaction d'un bilan de ces situations permet d'objectiver les violences, donc d'identifier les lieux de vulnérabilité, d'impliquer l'Établissement, d'identifier les mis en cause, mais aussi d'améliorer la prévention et l'accompagnement des victimes.

Depuis 2020, le nombre de signalements a fortement augmenté (73 signalements reçus par la cellule d'écoute). Cela ne signifie pas forcément que les situations sont plus nombreuses : les signalements se multiplient, ce qui montre l'existence d'une plus grande connaissance des travaux de la mission Égalité ainsi que d'une confiance dans ce dispositif. Plusieurs formations ont été organisées, ainsi que des réunions et temps de sensibilisation, qui ont visiblement porté leurs fruits.

Les situations signalées sont complexes : elles comportent parfois plusieurs auteurs, plusieurs victimes, plusieurs donneurs d'alerte, plusieurs faits et plusieurs contextes. Un dossier de signalement regroupe souvent plusieurs faits : dans le bilan, le fait le plus grave est considéré en priorité pour le calcul des statistiques.

La moitié des violences signalées sont sexistes et sexuelles, les autres situations ayant un caractère raciste, LGBT-phobe ou autre. En 2022, 15 % des situations relèvent du harcèlement moral. Des dysfonctionnements dans l'encadrement, agressions physiques ou menaces de mort sont signalés par ailleurs, sans lien avec le sexisme, le racisme ou autres.

La majorité des situations de violence sont signalées dans le contexte universitaire, c'est-à-dire pendant les cours, dans le cadre du travail, à l'occasion d'un stage ou d'échanges sur les réseaux sociaux. Quatorze signalements ont par ailleurs été formulés sur des situations d'ordre privé.

Près des trois quarts des victimes sont des femmes seules, et près de la moitié des victimes sont des étudiants ou des étudiantes seules. Les mis en cause sont pour leur part des hommes seuls en majorité. Dans certains dossiers, plusieurs personnes sont mises en causes. Il peut s'agir indifféremment d'étudiant.es ou de personnels.

Les signalements peuvent être adressés à vieetudiante.harcelement@univ-eiffel.fr et drh.harcelement@univ-eiffel.fr. Cependant, moins d'un tiers des signalements sont effectués par ce moyen. Les membres de la cellule d'écoute peuvent être saisis directement de certaines situations. D'autres sont effectués auprès de la mission égalité, ce qui montre la reconnaissance de cette cellule au sein de l'Établissement.

Plus de la moitié des signalements ont été réalisés par des témoins ou des proches (collègues, enseignants). Les signalements sont souvent portés par des personnels de l'Université, notamment le réseau de sentinelles Égalité qui délivre d'ailleurs un accompagnement de premier niveau vers les personnes entendues. Ces statistiques montrent l'importance de la formation : les témoins de faits jouent un rôle très actif à condition d'être suffisamment formés.

La quasi-totalité des signalements ont été clôturés en 2022, avec seulement sept dossiers de 2022 encore en cours. Les mesures prises sont des recadrages, des mesures disciplinaires etc. Les mesures d'orientation vers les services de santé universitaire sont systématiques. Les dossiers sont clôturés uniquement lorsque la ou les victimes donnent suite aux démarches entamées.

Entre 2021 et 2022, 46 faits de violence dans le contexte universitaire ont été signalés, dont 26 ayant fait l'objet de recadrages, 4 de mesures conservatoires, 6 d'enquêtes internes. En outre, 3 sanctions disciplinaires ont été prononcées et 5 signalements au Procureur de la République ont été effectués.

L'orientation et l'accompagnement des victimes s'améliorent. Les procédures internes de recueil et de traitement des signalements sont devenues plus fiables. Le temps des victimes est davantage pris en compte, ce qui constitue un gage de confiance. Le dispositif de signalement est par ailleurs inséré dans les conventions de stage. Par ailleurs, une fiche de liaison a été élaborée avec le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) du Sud-Est francilien. Les personnes peuvent ainsi bénéficier d'une aide dans leurs démarches juridiques. Il est par ailleurs envisagé d'organiser des permanences du CIDFF dans les locaux de l'Université.

Gwendal SIMON exprime sa satisfaction quant à l'amélioration des taux de clôture et de l'accompagnement des victimes. Il semble toutefois que les moyens de la mission soient désormais saturés. Monsieur SIMON s'enquiert des moyens qui permettraient d'améliorer la prise en charge des signalements. Une externalisation de ce traitement pourrait constituer une solution.

Gilles ROUSSEL évoque le nouveau dispositif qui sera dévoilé en la présente séance, ainsi que le système légal de signalement des inégalités entre les femmes et les hommes.

Il est vrai que le nombre de signalement augmente, ce qui complique le travail des parties prenantes à la mission. Cependant, l'évolution du dispositif (distinction entre le signalement et l'écoute) est une solution. Par ailleurs, une prise en charge externalisée a été testée dans le cadre d'un signalement récent, afin de décharger les membres de la mission et d'étudier l'équilibre efficacité/coût de ces outils. En l'occurrence, le recours à deux structures externes, l'une orientée vers les étudiants et l'autre vers le personnel, sera expérimenté. Des moyens ont par ailleurs été demandés en vue d'améliorer le fonctionnement de la mission.

Malgré l'investissement des membres de la mission et de leurs interlocuteurs de la DRH, les dossiers sont de plus en plus nombreux. Il est toutefois satisfaisant de constater que les situations ne sont pas passées sous silence. Par ailleurs, il est démontré que la formation revêt une importance capitale dans la prévention et le traitement des comportements problématiques.

Armelle CHABOT exprime ses remerciements pour les travaux menés et la réflexion engagée. Elle note que des hommes ont été victimes d'agissements. Par ailleurs, des menaces de mort ont été inventoriées ; la situation est sérieuse, d'autant que par ailleurs, des événements choquants ont eu lieu à Marne-La-Vallée. Dans ce contexte, des liens entre la mission et les forces de l'ordre seraient utiles.

Par ailleurs, il serait utile de délivrer la formation à tous les encadrants de l'université. En effet, tout dirigeant doit être à l'écoute, et pratiquer la communication non-violente.

Gilles ROUSSEL précise que les femmes sont majoritaires parmi les victimes de comportements problématiques. À ce stade, il est impossible de rendre obligatoire la formation mais ce serait pertinent. Les personnes en situation d'encadrement sont invitées à se former. Pour ce qui concerne les liens avec les forces de l'ordre, ceux-ci sont gérés par la DGD-AJI.

Pascal ODOT évoque les signalements article 40 : tout fonctionnaire ayant connaissance d'un crime ou délit doit en informer le Procureur de la République sans en référer à son encadrement interne et est passible de sanction s'il ne le fait pas.

Gilles ROUSSEL confirme que de tels signalements sont effectués. Les liens avec la police sont néanmoins compliqués : en 2022, sur un dossier concernant des étudiants aucun retour n'a été reçu de la police.

Pascal ODOT fait valoir que l'université Gustave Eiffel ne peut pas s'immiscer dans les enquêtes de police ou les enquêtes judiciaires. En revanche, un conventionnement est possible avec le Parquet, de manière à faciliter le traitement des signalements. Quelques universités ont souscrit une telle convention, mais du fait de l'étendue de son territoire, l'université relève de plusieurs parquets différents.

Lionel DUTHEIL sollicite quelques précisions sur les suites données aux signalements.

Maëva BALLON explique que six signalements ont fait l'objet d'une enquête interne, afin de mieux comprendre ce qui s'était passé.

Gilles ROUSSEL indique qu'outre le rappel à la loi, des mesures conservatoires peuvent être prises (exclusions temporaires, suspensions, interdictions d'accéder aux locaux etc.). Ces mesures conservatoires ont pour but de protéger les victimes, mais elles n'empêchent pas la poursuite de l'instruction, par ailleurs.

Lionel DUTHEIL s'enquiert des éventuels signalements qui auraient été infondés.

Gilles ROUSSEL signale que certains faits très anciens sont difficiles à investiguer, et ont pu donner lieu uniquement à des incitations à se former. D'autres situations difficilement qualifiables sont traitées par des rencontres et des moments d'explicitation des faits. Les situations sont traitées au cas par cas.

Évolutions du dispositif de signalement

Olivier BROSSARD présente les changements envisagés dans le dispositif. La mission Égalité souhaite améliorer les procédures, de manière à consolider la confiance et à rendre le recueil plus efficace. Il convient par ailleurs de sécuriser le processus de signalement, mais aussi d'y associer les différentes parties prenantes et d'offrir plusieurs canaux en vue de la réalisation de signalements.

Les adresses de messagerie vieetudiante.harcelement@univ-eiffel.fr et drh.harcelement@univ-eiffel.fr restent à la disposition des étudiants ou personnels. Deux cellules sont chargées du recueil de ces signalements, et les membres de ces cellules ont reçu une formation d'au moins deux jours. Chaque intervenant est soumis à engagement de confidentialité, et une attention particulière est portée aux éventuels conflits d'intérêts.

Dans un premier temps, la cellule de recueil des signalements désigne un binôme d'écoute, qui propose un rendez-vous aux protagonistes. À l'issue, une transcription de l'entretien de première écoute est réalisée, et validée par l'auteur du signalement. Un rapport confidentiel de première écoute est ensuite constitué, avec mention des actions d'urgence réalisées.

Avec l'accord de la victime, les éléments sont transmis à la cellule de traitement des faits signalés, dont la composition est décidée par le Président de l'Université. Les invités à cette instance sont formés et soumis à obligation de confidentialité.

D'autres actions visent une information des victimes, ainsi que des membres des cellules de recueil des signalements. Un processus de publication des sanctions anonymisées est mis en place, et un bilan des signalements est réalisé par la mission Égalité. Les données sont intégrées dans le Rapport Social Unique.

Inès PASQUIER s'enquiert de l'éventuelle capitalisation faite sur l'expérience des participants aux cellules d'écoute.

Gilles ROUSSEL indique que les membres des cellules d'écoute ont déjà été sollicités plusieurs fois. Les participants aux cellules de traitement sont plus diversifiés, de manière notamment à garantir une neutralité de ce traitement.

Les prochaines dates de formation aux violences sexistes et sexuelles pour les élues CAC sont les suivantes : 12 juin 2023, 13 juin matin.

8. Point avancement sur le Comité pour les Recherches impliquant la Personne Humaine (CRPH) (information)

Pierre-Jean ARNOUX explique que le guichet unique ethique@univ-eiffel.fr est appelé à œuvrer sur les questions éthiques. Actuellement, un référent déontologue, un référent de l'intégrité scientifique, un comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique, ainsi qu'un comité pour les recherches impliquant la personne humaine, traitent des sujets éthiques. Le référent de l'intégrité scientifique sera d'ailleurs à remplacer prochainement.

Le CRPH intervient sur un périmètre très étendu, avec une équipe très réduite et parfois des besoins de remplacement. Les délais d'expertise sont donc perçus comme particulièrement longs, ce qui peut être gênant. Parallèlement à cela, une déléguée à la protection des données contribue au traitement des sujets d'actualité sur le DGDIN (entrepôt des données). Le cadre est en effet de plus en plus contraignant, notamment sur les données de santé, et l'interaction entre le traitement des données et l'éthique paraît indispensable.

Le guichet unique a été proposé car les usagers et personnels sont porteurs de niveaux de connaissance hétéroclites. Dans ce contexte, il convient de simplifier les fonctionnements et de répondre aux usagers sous des délais raisonnables. Le resserrement du cadre réglementaire justifie cette évolution, sachant que par ailleurs le dispositif apparaît sous-dimensionné au regard du nombre et de la diversité des besoins de l'Université. Il convient donc de créer un pôle d'expertise pour accompagner et instruire les dossiers, autour du guichet unique.

Le secrétariat permanent du guichet sera piloté par le DGD-AJI. Ses missions seront d'orienter et de conseiller les usagers et personnels, mais aussi de faire le lien avec les différentes instances du domaine, de préinstruire les dossiers, et enfin de proposer un comité d'accompagnement au montage des dossiers. Le guichet unique assurera une liaison avec le DPO et la DGD-IN sur les questions de CNIL, d'entrepôt de données etc.

Le guichet unique sera dirigé par un juriste de la DGD-AJI, expert en droit de la santé publique, en cours de recrutement. Le guichet unique a pour fonction d'assurer la circulation des dossiers, de réaliser une veille juridique, de déployer une offre de formation pour le Comité d'Éthique et de Recherche (CER), mais aussi de contribuer à la sensibilisation des agents et usagers. Le guichet unique travaille en collaboration et en support du Président du CER, il assiste au comité et en assure le secrétariat, et enfin, le guichet unique anime un pôle d'experts qui accompagneront les projets non matures.

Le référent déontologique perdurera par ailleurs, ainsi que le référent intégrité scientifique. Le comité d'éthique en recherche continuera à se réunir. Pour que le comité d'éthique remplisse sa mission, il doit s'agir d'un lieu d'échanges pluridisciplinaires, qui mène une mission d'accompagnement et de conseil pour les porteurs de projets. Le maître-mot de ses travaux est la bienveillance, et que le comité aura des interactions majeures avec le DPO.

Le comité d'éthique doit être un révélateur de l'interdisciplinarité. Il peut solliciter l'intervention de personnalités extérieures, et se penchera entre autres sur les questions de déontologie et de conflits d'intérêts. Chaque dossier sera étudié par le Président du comité, qui nommera deux rapporteurs. Chaque décision du comité sera entérinée par un vote. Le comité d'éthique ne formulera pas d'avis sur des recherches déjà réalisées, mais sera mobilisé y compris pour des recherches non réalisées au sein de l'Université, par exemple des travaux internationaux. Chaque dossier déposé au CER devra être préalablement validé par la direction de la composante de recherche. Le comité aura un certain délai pour se positionner. Les dossiers instruits pourront faire l'objet d'un avis positif, négatif ou de suggestions de modification.

Il est proposé de missionner un futur préfigurateur du CER en juin 2023, puis d'identifier un panel de personnalités afin de constituer le CER en septembre 2023. Le recrutement du secrétariat du guichet unique sera lancé en juin 2023. Un site internet, une infrastructure de système d'information seront construits dans un souci d'accompagnement des usagers. Concrètement, le guichet unique sera installé à l'horizon de l'automne 2023. À cette même échéance, une communication sera diffusée dans les laboratoires.

Anne-Sophie EVRARD demande si les problèmes de fonctionnement du CRPH sont résolus. En effet, les délais de traitement de l'instance sont problématiques, et le comité se permet des commentaires dans des domaines qui ne sont pas de sa compétence. Au demeurant, il semble que les dossiers prêts puissent désormais être directement soumis au Comité pour la Protection des Personnes (CPP), ce qui paraît pertinent.

Pierre-Jean ARNOUX indique que dans plusieurs universités, les dossiers sont instruits par les CPP. Il reste néanmoins utile d'installer le guichet unique, de manière à consolider la visibilité sur les différents dossiers en cours.

Ainsi, une traçabilité sera assurée, et il restera possible de capitaliser sur l'expertise du CRPH pour accompagner les dossiers le nécessitant dans le cadre du guichet unique. Le comité d'éthique et de recherche se penchera pour sa part sur la dimension éthique des projets. La nouveauté proposée est la constitution d'un point d'entrée unique, permettant de suivre ce qui transite au sein de l'Université, et éventuellement d'exprimer des besoins d'évolution.

Anne-Sophie EVRARD se réjouit de cette manière de prendre en compte les enseignements tirés d'une récente journée des CER des universités françaises à Lyon. Il faudrait par ailleurs que le CRPH mette à la disposition des équipes des canevas de protocoles de consentement ou de notices d'information.

Pierre-Jean ARNOUX confirme que de tels supports sont en cours de rédaction.

Pascal ODOT ajoute que des notices d'information et de consentement éclairé dans leur version à jour existent déjà, rédigées avec la DPO et consultables dans les pages intranet dédiées.

Anne-Sophie EVRARD précise que la forme de ces supports ne convient pas au CRPH.

Pascal ODOT souligne l'importance de l'aide et l'accompagnement au montage de projets. Le CRPH a endossé cette mission, qui n'était pas de son périmètre initial, avec seulement six membres alors que les exemples vus dans d'autres universités, les CER compte une vingtaine de membres. En l'occurrence, il est proposé d'adopter un fonctionnement permettant l'accompagnement des montages de protocoles, tout en protégeant l'Etablissement et son président en cas de difficulté.

Odile ABRAHAM s'enquiert de la compétence du dispositif en matière de plagiat.

Gilles ROUSSEL indique qu'il s'agit d'une des compétences du guichet unique. Il invite toute personne souhaitant s'impliquer dans les questions d'intégrité scientifique à relayer le référent sortant. Il est en effet important de maintenir des outils adaptés au traitement de ces questions.

Anne-Sophie EVRARD revient sur le fonctionnement des entrepôts de données. L'Université envisagerait d'externaliser son système informatique plutôt que de le mettre en conformité en vue de l'hébergement de données de santé. Or en l'occurrence, deux recherches de l'UMRESTTE sont stoppées faute de capacité de stockage de données. La fameuse chaire de recherche avec un industriel, In & Motion, qui avait obtenu un accord CNIL fin avril 2023, ne peut pas non plus être mise en place faute de capacité de stockage de données. L'industriel est furieux, et les quatre tests prévus sont dans l'impossibilité de démarrer. Les discussions avec la DGD-IN n'ont pas encore produit de solution. La décision d'externalisation a été descendante, et elle a été prise sans concertation avec le personnel, alors même que certaines données ne peuvent absolument pas être externalisées.

Gilles ROUSSEL déclare ne pas détenir de réponse à cette question par-devers lui. Il convient d'en discuter en dehors du CAC.

Anne-Sophie EVRARD souligne l'urgence de la situation. Plusieurs entités sont concernées. La gestion des données ne peut pas être externalisée, et par ailleurs, les projets déjà financés ne comportent pas de solution de financement pour une telle externalisation.

Gilles ROUSSEL suggère de faire le point sur ces sujets avec la DGD-IN.

Anne-Sophie EVRARD précise que la décision d'externalisation semble émaner de la VP Numérique et de la VP Recherche.

Armelle CHABOT observe que le sujet soulevé mériterait que la solution qui y sera trouvée soit exposée au CAC.

Gilles ROUSSEL accepte de procéder ainsi. Il est toutefois délicat d'apporter une réponse immédiatement à ce signalement.

Anne-Sophie EVRARD rappelle qu'au moment de la présentation du stockage externalisé à l'UMRESTTE, un signalement a déjà été formulé sur la difficulté d'une telle méthode.

La séance est suspendue de 15 heures 40 à 16 heures.

9. Calendrier budgétaire et de dialogue interne avec les services et composantes 2024 (information)

Corinne BLANQUART indique que la discussion et le vote autour de la lettre d'orientation budgétaire et d'emploi, qui avait habituellement lieu en septembre 2023, sera prochainement initiée. Le vote est en effet prévu au Conseil d'Administration de juin 2023.

La note technique sera alors diffusée, courant juillet 2023. La lettre d'orientation budgétaire et d'emploi étant envoyée plus tôt, elle pourra être utilisée dans l'exercice budgétaire. Les retours budgétaires sont donc attendus le 18 septembre 2023.

Les membres du CAC ont souligné le caractère très anticipé de cette échéance, ainsi que la difficulté à construire un budget sans les effectifs définitifs, et sans en avoir discuté en conseil de composante. Ces signalements ont été entendus, mais il faut préciser que le budget est un budget d'établissement. Ce budget est constitué de grands postes, qui bien sûr sont établis à partir des données des composantes, mais représentent des grandes masses qui évoluent peu. Dans ce contexte, la constitution de budgets présente l'intérêt d'identifier les grands projets et grands investissements à venir. Ces éléments sont à évoquer en dialogue de gestion car ils sont de nature à faire varier les grandes masses budgétaires.

Les remontées attendues le 18 septembre 2023 sont à distinguer des échanges budgétaires ayant lieu par ailleurs, notamment ceux internes aux différentes composantes. En l'occurrence, il est proposé de réaliser l'exercice budgétaire de composante une seule fois dans l'année. Une trame budgétaire préremplie sera remise aux composantes qui seront interrogées sur les éventuels changements majeurs attendus en leur sein. Les répartitions fines pourront être réalisées ultérieurement, ainsi que les ajustements à réception des données budgétaires réelles.

Lionel DUTHEIL signale que cette charge de travail se présente en période de rentrée étudiante.

Corinne BLANQUART se propose de transmettre les consignes dès juillet 2023. En outre, la trame sera remplie le plus possible, de manière à faciliter le travail.

10. Point sur la chaire de professeur junior (CPJ)

Gilles ROUSSEL annonce la validation définitive, par arrêté, de la création d'une Chaire de Protection Junior sur le développement durable, financée par le MESRI sur le programme 150. Le plafond d'emploi de l'Établissement est rehaussé d'une unité. La création de cette chaire est une avancée concrète obtenue grâce à la fusion.

Le MTECT doit encore préciser les modalités de mise en œuvre de cette chaire. Ensuite, les opérations de recrutement seront lancées avec les laboratoires.

Serge PIPERNO ajoute que la sélection des candidats aura lieu en octobre 2023. Une coordination inter-écoles est prévue, et le Ministère de la Transition Ecologique a désigné des membres issus de la Commission d'évaluation des chercheurs du Développement Durable pour la future commission de sélection des candidatures.

11. Point sur le parlement étudiant

Enora LORCY souligne la grande variété des sujets évoqués en Parlement étudiant. Six séances sont planifiées au cours de l'année universitaire. Une vingtaine d'étudiants sont présents à chaque séance, en moyenne. La participation a été encore inférieure au cours des séances du mardi et du mercredi organisé à titre expérimental. La fréquentation au Parlement étudiant a également diminué après les premières réunions de l'instance. Les prochaines réunions seront organisées les jeudis après-midi.

Quoi qu'il en soit, plusieurs missions et services ont participé au Parlement étudiant. Un service de Master s'est proposé de présenter devant le Parlement ses travaux relatifs aux pratiques genrées sur les campus.

Parmi les autres sujets de discussion soumis par les services, missions et étudiants, apparaissent par exemple le recours à la visioconférence dans les formations. Plusieurs projets sont issus du Parlement étudiant, comme la Pride Eiffel 2023 ou le Plan de lutte contre les discriminations. Le fond d'autres projets ne dépend pas forcément des prérogatives du Parlement étudiant, mais ont été évoqués en son sein, comme le statut de l'étudiant ségeant, le fonds de solidarité au développement des initiatives étudiantes, la contribution à la vie étudiante et de campus.

FORMATION

12. Actions incitatives en pédagogie (AIP) : demandes de financement AIP S2 2023

Venceslas BIRI rappelle que les remontées de projets AIP sont attendues chaque semestre. Chaque année, une enveloppe de 160 000 euros est déployée à ce titre, en deux appels. Au cours du premier appel 2023, 88 000 euros environ ont été attribués. En tout, 35 projets ont été soumis par les composantes pour le second appel 2023, pour un budget total de 137 000 euros, un montant similaire à celui de la campagne précédente. La commission spécialisée enseignement et professionnalisation a précisé que certains projets déjà financés au cours des sessions précédentes ne seront plus financés. Un guide pratique sera édité afin d'aider les enseignants dans la construction des projets AIP.

En tout, 17 projets sont totalement financés et 4 le sont partiellement. Des frais de locations de salle ou frais de bouche ont été exclus des financements. Par ailleurs, 14 projets ne sont pas financés. Le financement total représente 71 427,80 euros, donc 100 % du budget 2023 est consommé et 51,9 % des demandes du S2 sont satisfaites.

Parmi les projets non financés, deux avaient été précédemment annoncés comme non financés à l'avenir. Deux sont en fin de classement composante, et n'ont pas été retenus au vu des financements déjà acceptés sur la composante. Deux projets sont récurrents, et concernent un faible nombre d'étudiants au regard des sommes engagées. Six projets portant sur du matériel pédagogique sont à financer par les services dédiés de type CIPEN, DGDIN, Communication ou TA. Enfin, deux projets sont finançables par d'autres moyens que les AIP.

Les propositions de financement d'Actions incitatives en Pédagogie sont approuvées à l'unanimité, soit 49 voix « pour » des membres présents et représentés.

13. Unités d'enseignement d'ouverture 2023-2024

Venceslas BIRI rappelle que les UE d'ouverture valorisent l'implication des étudiantes et étudiants dans diverses activités extérieures à leur parcours de formation académique, au moyen de l'attribution d'ECTS en licence, intégré dans la maquette ou venant en supplément. Le procédé est encadré et validé par les responsables de formation. La liste des UEO est publiée chaque année. Le suivi des UEO est amélioré, avec une liste complète des UEO préexistantes, et une visibilité sur le nombre d'étudiants y ayant participé. Le succès de l'UEO relative à la culture générale est à souligner.

En 2022-2023, 28 UEO avaient été validées mais deux n'ont pas ouvert, faute de candidat. À horizon 2023-2024, 24 UEO sont reconduites, parfois avec des demandes d'explications complémentaires de la commission, et l'instance a par ailleurs entériné quatre fermetures définitives d'UEO. En outre, 9 nouvelles UEO sont proposées. Cinq avis favorables ont été exprimés, ainsi qu'un avis défavorable, et des demandes de précisions ont été formulées. La CSEP a demandé que les UEO soient ouvertes uniquement si un minimum de 5 étudiants s'y portent candidats dès lors que des heures d'enseignement sont prévues.

Parmi les UEO fermées, deux étaient non ouvertes l'année précédente et deux n'ont pas trouvé leur public. La mission culture a proposé deux nouvelles UEO autour de la culture afin de remplacer les anciennes UEO. Sur les nouvelles demandes d'ouverture, sur huit UEO avec avis favorable, une est liée à l'accueil de l'artiste résident

Raphaël KENIG, et deux sont liées aux problématiques DDRS non redondantes avec l'UEO existante. En outre, deux UEO traitent de la culture et des arts, et deux encore sont liées à l'international (valorisation des mobilités courtes d'étudiants dans des universités partenaires, Français Langue Seconde). La dernière est liée à la médiation scientifique.

La demande d'UEO ayant reçu un avis non favorable est quant à elle une demande autour du sport et du bien-être, nécessitant la création de 180 HETD, volume trop important à financer, et portant sur un sujet redondant avec une autre UEO existante.

Les Unités d'Enseignement d'Ouverture (UEO) proposées pour l'année universitaire 2023-2024 sont approuvées à l'unanimité, soit 49 voix « pour » des membres présents et représentés.

14. Règlement des études 2023/2024 : documents généraux

Venceslas BIRI indique que les documents généraux régissent la progression dans les études ainsi que l'obtention des diplômes au sein de l'Établissement. Aucune modification majeure n'est introduite. Au sujet des Bachelors universitaires de Technologie, un paragraphe est introduit sur les accords avec des écoles d'ingénieurs, afin d'encadrer les modalités des doubles cursus. Une précision est introduite, pour ce qui concerne les MCC générales de licence et de licence professionnelle, sur le caractère facultatif mais préconisé de la certification en langue anglaise. Une précision est apportée au sujet de la seconde chance sur les stages en licence. Enfin, les modalités relatives à la licence professionnelle en trois ans sont ajoutées dans les MCC générales de LP.

Le règlement général des études d'ingénieur ne comporte pas de modification. Dans les contrats pédagogiques, un ajout est apporté sur les étudiants siégeant au Parlement étudiant. La délivrance d'un DEUST en LP est précisée dans le règlement des examens. Dans le règlement des jurys, il est précisé que les jurys se prononcent aussi sur les demandes de validation des études supérieures.

Les documents généraux du règlement des études suivants, applicables pour l'année 2023-2024 :

- ***Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCC) générales DAEU, CU, DU, Licence, Licence Professionnelle, BUT, Master ;***
- ***Règlement des études général des diplômés d'ingénieurs (REGDI) ;***
- ***Modalités pédagogiques spéciales et contrat pédagogique ;***
- ***Règlement des examens ;***
- ***Règlement des jurys ;***

sont approuvés à l'unanimité, soit 49 voix « pour » des membres présents et représentés.

15. Dossier d'accréditation ESIEE Paris

Venceslas BIRI annonce que le dossier d'accréditation a été déposé le 14 avril 2023.

Luc CHEVALIER rappelle que l'ESIEE et l'ESIPE ont décidé de se regrouper au sein d'une école unique, à compter du 1^{er} janvier 2023. Dans ce cadre, il a fallu uniformiser les process et calendriers de la nouvelle école. Celle-ci prépare à un seul diplôme, sur lequel la Commission des Titres D'ingénieurs (CTI) devra se prononcer. Seule la marque ESIEE Paris est conservée. L'école unique regroupera 3 000 étudiants, ainsi que 187 enseignants et enseignants chercheurs et 113 personnels administratifs et techniques, dans deux bâtiments.

Le dossier soumis à la CTI comporte des perspectives dressées dans une note stratégique, ainsi qu'un retour sur le passé des deux écoles. La commission s'est notamment penchée sur la gouvernance de l'école, pour vérifier notamment si la direction est dotée des moyens suffisants pour mettre en œuvre la stratégie. En l'occurrence, deux

tutelles sont à l'œuvre, ainsi qu'un conseil d'école, un directeur général (ainsi qu'un directeur adjoint en phase transitoire), un comité de direction et un comité exécutif.

La CTI avait formulé des recommandations dans le domaine de la mobilité internationale ou sur la mise en œuvre d'un système qualité. La nouvelle école s'est dotée d'une direction de la qualité. Pour renforcer l'activité de recherche, un DU Recherche a permis aux apprentis de bénéficier d'une partie des enseignements du domaine de la recherche. La commission a également formulé des préconisations sur les liens de l'école avec les entreprises, qui sont elles aussi traitées.

L'offre de formation est large, et comporte des formations de premier cycle. Dix filières étudiantes et dix filières apprentis sont offertes. L'école souhaite devenir un important pôle de référence dans la formation d'ingénieurs par apprentissage.

Les 5 et 6 juin 2023, la CTI réalisera une visite dans l'école, afin de recevoir tous les compléments demandés et de participer à divers entretiens.

Venceslas BIRI observe que le dossier a été traité sous de courts délais mais de manière efficace et collaborative.

Lionel DUTHEIL fait valoir que des plaintes ont été formulées sur la construction de la gouvernance de l'école. En outre, il semble que les conditions de travail se dégradent.

Sur l'évolution des conditions de travail, **Luc CHEVALIER** considère que la fusion n'est pas en cause. Depuis 2015, des augmentations d'effectif interviennent à moyens constants pour l'ESIEE. L'ESIFE apporte ses locaux et ses moyens dans la fusion.

En ce qui concerne la gouvernance, il a fallu construire un équilibre entre les deux écoles. La direction générale de l'ESIEE a décidé de laisser de la place à l'encadrement de l'ESIFE, dans cette logique d'équilibre. Il a par ailleurs été décidé que tous les départements devraient intégrer des filières de l'ex-Esife et des filières de l'ESIEE historique. Certaines filières de l'ESIEE ont ainsi intégré le nouveau département de l'ingénierie industrielle, piloté par un encadrant issu de l'ESIFE. La gouvernance de l'ESIFE considère donc qu'elle construit une nouvelle composante avec l'ESIEE Paris « sans se faire manger ».

Il est toutefois possible que certains cadres de l'ESIEE Paris soient frustrés de voir des membres de l'ESIFE rejoindre certains postes. Les désignations sont à la main du Directeur général et ont été réalisées dans des conditions particulières, dans un contexte de fusion, mais par la suite, les process de désignation seront appliqués comme à l'habitude.

Florence JACQUINOD sollicite quelques précisions sur la place des enseignants chercheurs au sein de la gouvernance de l'école.

Luc CHEVALIER indique que plusieurs enseignants chercheurs sont nommés à des postes en responsabilité (directeurs de département, directeur des études etc.).

Venceslas BIRI ajoute que la CCI impose une composition paritaire au conseil des études avec trois représentants des composantes de recherche, quatre personnalités qualifiées, en plus des élus et représentants du personnel.

Didier DEGNY précise qu'une représentation des enseignants chercheurs est assurée par ailleurs par le doyen du corps professoral.

RECHERCHE

16. Point d'avancement sur la campagne doctorale 2023 (CD sur SCSP)

Serge PIPERNO indique que le déroulement de la campagne apparaît conforme aux prévisions. Le concours national des équipes non rattachées à une 2^ecole Doctorale avec contrats doctoraux fléchés a eu lieu. Les membres du jury sont à remercier. Des auditions de l'école doctorale SIE ont eu lieu ainsi que les auditions ClearDoc.

Sept autres auditions sont à venir dans les sept autres écoles doctorales avec contrats doctoraux fléchés. Des repêchages sur liste complémentaire seront ensuite proposés. Une CSRI spéciale est planifiée début juillet, pendant laquelle toutes les candidatures retenues en listes complémentaires seront étudiées, en vue de la constitution d'une

liste complémentaire globale à l'échelle de l'Université. Les cofinancements de Cleardoc sont encore à préciser, et des financements complémentaires pourraient être obtenus (I-Site).

17. Rapport annuel sur le devenir des docteurs Univ Eiffel

Serge PIPERNO indique que le Président doit, au titre de la LPR, présenter un rapport annuel sur le devenir des docteurs. Ce rapport est aussi destiné à permettre de renforcer l'attractivité des doctorats.

Jean-Luc CLEMENT présente les populations de doctorants mentionnées dans les bases Eiffel (Ifsttar, ESR Univ-Eiffel). Les associés et DS Univ-Eiffel ne sont pas englobés. Certains doctorants œuvrant sur d'autres sites ne seront pas doctorants Univ-Eiffel mais sont comptabilisés.

Les suivis statistiques ont pour objet de suivre plus de 1 200 doctorants, sachant que le suivi du devenir des docteurs Univ-Eiffel n'est pas fait de façon centralisée. Les ESR 2020 et 2021 étaient au nombre de 96 alors qu'ils sont 296 en 2022, avec par ailleurs plus de 600 ESR. D'autres données et préconisations sont disponibles dans les rapports HCERES. Les éléments ainsi recueillis sont stockés dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Parmi les doctorants en 3ème Année, tous contactés individuellement, le taux de réponse est de 96 %. Pour ce qui concerne les ESR Univ-Eiffel, des réunions d'échange ont eu lieu en 2022 et des listes ont été remises aux laboratoires afin d'identifier les étudiants à contacter. Cependant, le taux de retour global sur six ans n'excède pas 60 %, même s'il s'est amélioré dans un passé récent. Or les doctorants ayant soutenu en 2022 ont été contactés e : le taux de réponse de 68 % apparaît d'autant plus insuffisant et perfectible. Depuis l'envoi du rapport, certains laboratoires se sont efforcés d'obtenir davantage de réponses, notamment le LAMA et MSME. Parmi les 176 personnes ayant exprimé leur accord sur le recueil de données, la plupart ont toutefois été contactées par Jean-Luc CLEMENT directement.

Les éléments recueillis ont trait au devenir à trois mois, un an et au-delà à compter de l'année de soutenance. Les valeurs de taux d'emploi sont similaires sur l'ensemble de la population. La durée moyenne des thèses étant renseignée, un léger effet COVID a été mis au jour mais la durée moyenne reste comprise entre 46 et 50 mois. Il s'agit d'une durée relativement élevée. Une dizaine de soutenances plus tardives sont recensés dans la promotion 2018-2021 mais les réalisations sont différentes sur le périmètre université.

La durée moyenne des thèses étant de 42 à 43 mois, l'effet COVID a été peu sensible en SPI et SHS. Sur le périmètre Ifsttar, les indicateurs de suivi sont tous collectés. Jean-Luc CLEMENT déclare avoir diffusé vers les départements des données ciblées sur les taux de soutenance, les taux d'emploi etc. Certaines informations ont été remises aux laboratoires des ESR Univ-Eiffel, notamment sur les soutenances (dans les temps ou tardives) ou la situation financière des intéressés (données anonymisées).

Jean-Luc CLEMENT précise qu'il cessera prochainement son activité et que ce suivi, qui recouvre des enjeux scientifiques, administratifs et sociaux et permet d'anticiper sur les éventuels problèmes de fin de thèse, sera à reprendre par l'université. La base de données est propre et presque exhaustive depuis 2017. Cela étant, les procédures ne sont pas uniformisées, ce qui reste gênant. À terme, il faudrait constituer trois catégories de doctorants (ESR, ESR associés, et DS), même s'il peut être difficile pour un doctorant de réaliser une thèse sans financement.

Gilles ROUSSEL exprime sa gratitude auprès de Jean-Luc CLEMENT pour son travail. Il confirme qu'un suivi perdurera à l'avenir.

Armelle CHABOT félicite elle aussi Jean-Luc CLEMENT pour son travail, qui a permis à certaines thèses de se terminer et à des étudiants de trouver une voie. Jean-Luc CLEMENT a su se rapprocher des campus et mener une action sociale.

Pour ce qui concerne le rapport, Armelle CHABOT sollicite un bilan des cotutelles de thèses. Par ailleurs, il faudrait que les thèses en cours puissent être affichées, dans un souci de visibilité par rapport aux partenaires.

Odile ABRAHAM salue elle aussi le travail de Jean-Luc CLEMENT. Elle s'enquiert de ce qu'il adviendra du poste en question.

Gilles ROUSSEL indique qu'un recrutement est en cours.

Serge PIPERNO exprime lui aussi ses remerciements à Jean-Luc CLEMENT pour son travail. Ce suivi a par exemple permis d'obtenir des données précises sur le nombre de doctorants. En effet, il est complexe d'obtenir une vision unifiée sur le fonctionnement de 14 écoles doctorales utilisant des systèmes d'information différents. Les docteurs, bien qu'engagés à répondre aux sollicitations, ne le font pas toujours.

Les enquêtes personnelles sont donc nécessaires, et l'OFIPE réalise aussi de telles enquêtes. Il pourrait d'ailleurs être intéressant d'articuler ces enquêtes à l'échelle de l'université. Quoiqu'il en soit, il est difficile de collecter des indicateurs mais ce suivi sera poursuivi. Par ailleurs, certains doctorants sont inscrits dans d'autres universités mais il serait pertinent pour plusieurs raisons de les mentionner dans les rangs de l'Université Gustave Eiffel, en tant qu'utilisateurs des laboratoires ou cotutelles d'UMR.

INTERNATIONAL

18. Bilan des actions internationales 2022

Agnès JULLIEN revient sur la co-construction de projets, de partenariats internationaux, et les autres actions permettant d'améliorer la visibilité de l'établissement. Dans le projet d'université européenne PIONEER, l'effort accompli a permis de doubler le nombre d'universités du consortium. Les explications relatives aux actions à mener, ont été simplifiées et d'autres travaux ont été réalisés sur les work packages. Un accord multilatéral a été conclu avec les 10 partenaires de l'alliance, afin de bâtir une stratégie de collaboration basée sur la constitution de hubs (éducation, recherche, écosystème). Les partenariats avec les 37 partenariats associés permettront d'alimenter le hub écosystème si le projet voit effectivement le jour.

Le projet Incities a permis de financer le démarrage de l'opération, notamment la constitution du hub recherche. Un livrable en cours de rédaction sera diffusé ultérieurement. Celui-ci a permis d'ouvrir une collaboration entre 54 contributeurs, autour des 7 thématiques de PIONEER. Ces thématiques sont assez larges pour recouvrir des sujets communs, tout en travaillant sur le champ de la recherche.

Le projet Incities occasionne par ailleurs un travail sur les carrières. Un engagement est pris dans la labellisation HSR4R, qui apparaît cruciale.

Le deuxième appel Clear-Doc, quant à lui, a permis de recruter 16 doctorants sur les 79 candidatures reçues. Des cofinancements ont été recherchés. Ces cofinancements sont issus des contrats doctoraux et des partenariats. Des progrès ont été obtenus en la matière. Le projet permet par ailleurs de proposer une offre de formation spécifique, en particulier au cours de l'année 1, avec une formation obligatoire sur l'interdisciplinarité. Cette offre de formation viendra compléter et cimenter les activités de la cohorte.

Les travaux ont par ailleurs porté sur l'attractivité pour les doctorants et l'augmentation de la visibilité de l'Établissement dans les bases internationales. En 2022, 26 conventions de cotutelles cosignées ont été préparées.

Dans le domaine de l'influence sur les programmes de recherche européens, plusieurs groupes thématiques nationaux se réunissent sur le climat, l'énergie et les transports. Les composantes peuvent ainsi constituer des consortia. Les partenariats public-privé ont pour objet de définir une feuille de route commune européenne, de proposer des sujets pertinents, de connaître ces sujets par anticipation, et enfin de construire des réseaux européens de partenaires. Un événement aura lieu à l'automne 2023, lorsque les appels auront été lancés, de manière à favoriser le dépôt de projets.

Cinq projets européens de formation ont été accompagnés, ainsi que 24 projets européens de recherche. D'autres actions relèvent du domaine de la labellisation. La taskforce a également apporté son aide dans le démarrage des projets, grâce à un webinaire, et a par ailleurs apporté son appui à l'internationalisation de formations.

Les travaux portent sur les programmes de formation ERASMUS Plus, avec des nouvelles conventions (actions Clé 1), des projets de mobilité individuelle ou encore des actions de partenariat stratégique (actions Clé 2).

En 2022, 53 projets européens ont été déposés, au lieu de 27 en 2021. Des données sur les taux de réussite sont remises aux tutelles. Le volant de projets est stable, voire en augmentation, ce qui est positif.

Les partenariats structurants internationaux, animés dans le cadre de la commission spécialisée international du CAC, sont au nombre de 19, dont 4 relevant du domaine de la formation. Trois partenariats supplémentaires ont été conclus en 2022. L'outil incitatif a été retravaillé de manière à attirer davantage l'attention sur la composante de formation.

Par ailleurs, la dynamique de visites de délégation a été stimulée, mais il faut préciser que l'intervention du niveau institutionnel doit être sollicitée afin que les partenariats soient facilités. Quoi qu'il en soit, plusieurs nouveaux accords ont été signés.

En ce qui concerne les mobilités entrantes et sortantes des étudiants, 87 mobilités entrantes, et 119 mobilités sortantes, sont comptabilisées. En outre, 40 mobilités entrantes de chercheurs, et 11 mobilités sortantes, sont enregistrées.

Les droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires, quant à eux, concernent 7,2 % des dossiers. Une documentation annexe est à la disposition du CAC.

En conclusion, madame JULLIEN souligne l'émergence de nouvelles activités à l'international, en sus de celles reproduites depuis les exercices précédents.

ESPACE INFORMATIF

19. Modifications de maquettes pédagogiques 2023/2024

20. Actions incitatives en pédagogie (AIP) : bilan AIP financées au S2 2022

21. Bilan des candidatures et inscriptions étudiantes 2022-2023

Une information est délivrée aux membres du CAC sur ces sujets.

22. Questions diverses

Serge PIPERNO apporte une réponse à la question posée sur le libre accès aux publications de l'Université, dans le cadre d'un mouvement global vers l'ouverture de la Science. Une charte pour le libre accès a été présentée au CAC au printemps 2022. Pour financer le coût du libre accès vers les publications, plusieurs pistes sont envisagées. Certains projets comportent dans leur budget un poste dédié à la publication en accès ouvert. Cependant, en CSRI, ces postes ont été retirés des budgets des projets d'actions incitatives recherche arbitrés positivement, afin de ne pas encourager leur financement « systématique ». Il n'est pas exclu que les frais de publication soient inscrits dans les budgets des projets, ou que certains laboratoires financent l'APC ou accès ouvert sur leurs propres budgets, mais l'Université n'entend pas s'engager dans un financement systématique de cet accès. Il convient par ailleurs d'éviter des modèles hybrides de publication avec simultanément un modèle par abonnement et un APC.

Valérie RENAUDIN souligne l'existence d'une charte sur laquelle le CAC a été consulté et qui pose les bases d'une réflexion. Ensuite, certains arbitrages ont mis au jour un tiraillement entre la dynamique européenne de la science ouverte et la difficulté à accompagner cette dynamique par manque de ressources internes. Le problème soulève par ailleurs des questions internationales liées aux enjeux de l'édition. Les grands éditeurs craignent en effet de faire faillite si tous les instituts publics adoptaient la science ouverte complète, qui mettrait à mal le modèle par abonnements.

En l'occurrence, les chercheurs sont engagés auprès de diverses revues en tant que publiant, qu'éditeur ou que créateur. Ils sont évalués sur leur stratégie de publication. Or les pratiques diffèrent selon les pays : en Hollande, des bases de référencement international recensent les journaux en accès ouvert. Les publications apparaissant dans ces bases sont financées par les instituts nationaux. En revanche, en Finlande ou en Norvège, une politique de financement de l'accès ouvert est ciblée vers les étudiants qui ont besoin d'un accompagnement dans leur carrière. Il serait donc pertinent que la discussion s'engage à ce sujet au sein de l'Université, éventuellement à l'appui d'un état des lieux des stratégies nationale et européenne en la matière. Cela aidera les chercheurs à se positionner dans une stratégie de recherche et une stratégie de publication. Ainsi, les carrières et positionnements seront accompagnés. En effet, la définition de stratégies de publication à l'échelle des laboratoires n'est pas simple, et risque de devenir discriminante. Une réflexion mériterait donc d'être menée sur la dimension stratégique de la science ouverte.

Gilles ROUSSEL reconnaît que la question est importante. Elle pourra être traitée en CAC ou en commission spécialisée recherche et innovation (CSRI).

Majdi HOCHLAF note que les chercheurs publient rarement seuls, a fortiori dans les revues à haut impact. Il est donc difficile de répondre de manière binaire à la question des modalités de publication et cette question revêt des enjeux scientifiques et budgétaires. Dans ce contexte, l'Université pourrait réserver une ligne budgétaire à la soumission de publications dans des revues à haut impact, ce qui contribuerait par ailleurs à valoriser les travaux de l'Université.

Serge PIPERNO convient qu'il est opportun de s'interroger sur la participation des chercheurs au monde de l'édition. En outre, au-delà des dispositions de la charte, il convient d'encadrer les modalités de publication des travaux des actions incitatives recherche, dont le budget est léger.

Valérie RENAUDIN considère que les décisions prises en matière d'actions incitatives recherche participent de la stratégie générale de publication. Il est difficile de distinguer les arbitrages ponctuels des orientations plus pérennes. Il sera donc pertinent d'ouvrir la discussion sur ces sujets. Le CAC peut ainsi jouer un rôle de relais des perceptions des acteurs du monde de la recherche.

Gilles ROUSSEL propose d'ouvrir la discussion au sein du collège, de manière à avoir une visibilité plus large sur le sujet.



Gilles ROUSSEL annonce que la prochaine réunion du CAC sera présentielle. Il ajoute qu'à l'avenir, d'autres réunions seront organisées en province.

La séance est levée à 18 heures 20.

Le Président

Gilles ROUSSEL

